

Le déplacement de l'église de Saint-Simon à la fin du XVIII^e siècle : passage du domaine privé seigneurial à l'espace public communautaire



Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les habitants de Saint-Simon, terroir situé à l'extrémité sud-ouest du gardiage de Toulouse, sont rattachés à la paroisse de Portet. Cette dernière couvre une superficie si importante que le curé y délègue un vicaire pour y desservir le seul territoire de Saint-Simon. A la demande de ses habitants, Saint-Simon est érigée en paroisse indépendante en 1775. Cette nouvelle paroisse s'étend sur une partie de la commune de Toulouse, sur une partie de celle de Portet et sur les biens nobles de Saint-Simon appartenant alors à la famille de Candie.

L'église desservant la paroisse se trouve à proximité du château de Saint-Simon, sous la domination du seigneur du lieu, Jean-François Marie de Candie. Les paroissiens, dont beaucoup vivent loin du château, implorèrent de nouveau l'archevêque afin d'obtenir son déplacement en un lieu plus central de la paroisse. Les habitants obtiennent gain de cause et l'ancien lieu de culte est abandonné au profit d'une nouvelle église construite entre 1779 et 1781 au centre de la paroisse, au grand dam du seigneur de Saint-Simon, fort contrarié de perdre ainsi une partie de ses privilèges.

Toute cette agitation autour de la nouvelle église met au jour le fait que les terres de la seigneurie de Saint-Simon, devenues en grande partie roturière, ne sont imposées nulle part. Plutôt que de les voir rattachées aux communes de Toulouse ou de Portet, le seigneur de Saint-Simon obtient la création d'une nouvelle commune, Villeneuve-les-Saint-Simon, créée en 1783.

Sur un même territoire et en quelques années on assiste donc à l'érection d'une paroisse, au déplacement de l'église et à la création d'une nouvelle commune. Après avoir tenté de retracer l'origine de l'ancienne église de Saint-Simon, cet article s'intéressera à l'histoire de son déplacement, le contexte dans lequel il s'insère et ses conséquences sur l'évolution du bourg.

1. La vieille église de Saint-Simon

Contrairement à ce que l'on croyait jusqu'à présent, la chapelle du château de Candie n'est pas une création du 19^e siècle mais elle est un vestige de l'ancienne église de la paroisse de Saint-Simon, annexe de celle de Portet. Comme l'a montré l'étude archéologique des étudiants de l'Université Jean-Jaurès de 2014, seul le chevet de l'ancienne église a été conservé après l'abandon de cette dernière comme église paroissiale : il a été fermé par un mur pignon afin que le corps de bâtiment subsistant puisse être utilisé comme chapelle privée dans la 2^e moitié du XIX^e siècle¹ (fig. 1 et 2).

¹ J. Foltran dir. *Rapport de juin 2014, étude du château de Candie, Toulouse (31)*, Université de Toulouse-Le Mirail, 2014 p. 22.



Figure 1 : Cadastre de Villeneuve-Les-Saint-Simon, Second plan, 1781-1789, extrait. Armand-Noël Guiraudin, AMT, CC 2910



Figure 2 : Chapelle, élévations antérieure et latérale. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure, 2010 (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101878NUCA

- Situation de l'église

L'ancienne église de Saint-Simon se situe sur les terres du domaine de Candie, appartenant aujourd'hui à la ville de Toulouse, au sud-ouest des limites de la commune avec la ville de Portet, à proximité immédiate du château, desservi par le chemin de la Saudrune, ancien chemin de Portet à Saint-Simon, au bord du ruisseau du Roussimort (fig. 3 et 4).

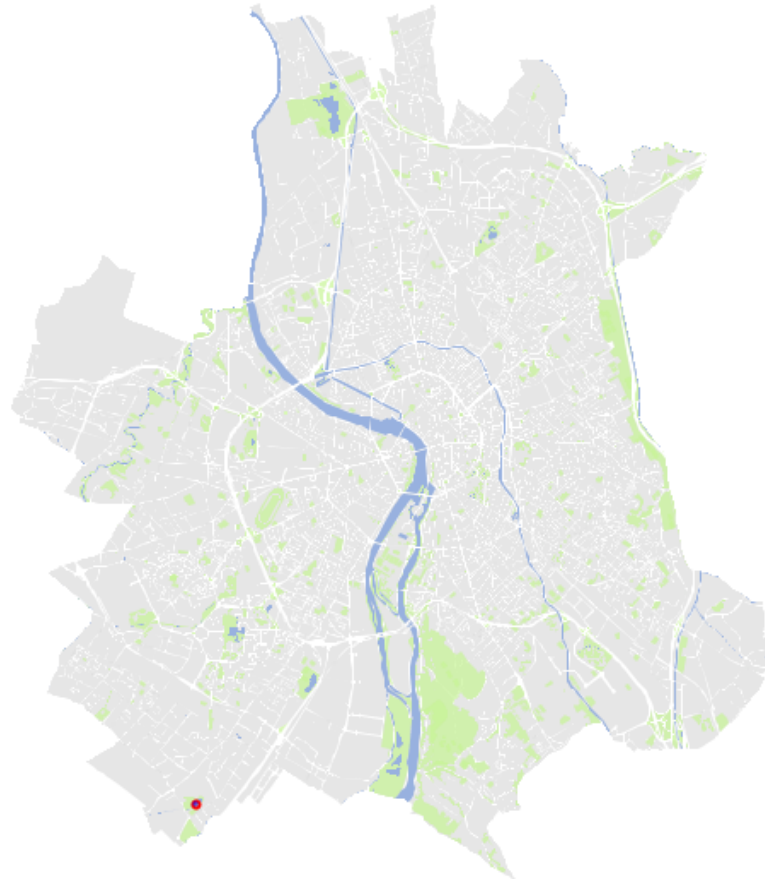


Figure 3 : Plan de la ville de Toulouse, situation des vestiges de la première église de Saint-Simon, <http://www.urban-hist.toulouse.fr>

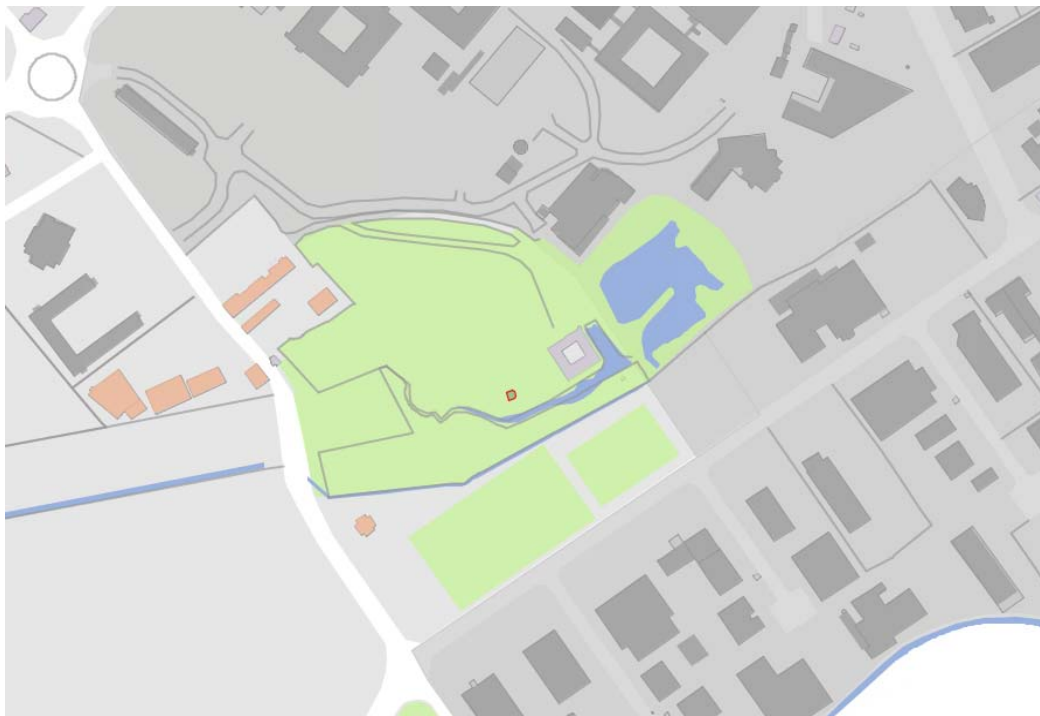


Figure 4 : Plan de la ville de Toulouse, extrait, situation des vestiges de la première église de Saint-Simon, <http://www.urban-hist.toulouse.fr>

- Origines

A la fin du XVIII^e siècle, la propriété de l'église de Saint-Simon fait l'objet de débats contradictoires entre les partisans de son déménagement et ceux qui s'y opposent. Selon le *Mémoire pour l'église de Saint-Simon en l'Ardenne*, la première mention d'une église dédiée à Saint-Simon apparaît dans les textes en 1254, lorsque l'évêque de Toulouse Raymond du Fauga (ou du Falga) la donne au prieur de Notre-Dame de la Daurade, avec d'autres églises situées autour de Portet, en échange de l'église Saint-Martial de Beaupuy². Selon ce mémoire, la paroisse de Saint-Simon était déjà une annexe de celle de Portet et l'entretien et les réparations de l'église ont été faits à la fois par les Bénédictins de la Daurade et par le curé de Portet. Les auteurs du *Mémoire* qui ont eu accès, semble-t-il, aux archives des Bénédictins, notent une reconstruction de l'église vers 1550 (« réparation et nouvelle construction de l'église parochelle dudit Saint-Simon » par les Bénédictins de la Daurade et le curé de Portet « comme ayant une partie des fruits décimaux »³, c'est-à-dire percevant une partie du revenu de la dîme). Diverses réparations sont effectuées jusqu'au XVIII^e siècle, notamment en 1633 pour la réalisation d'un fossé autour du cimetière « pour empêcher que les eaux ne croupissent contre l'église qui portoient un grand dommage aux murailles de ladite église, et par ce moyen, on leur donne cours au dessous ». Pour eux, se sont les Bénédictins de la Daurade, « gros décimateurs de Portet et de Saint-Simon » (c'est-à-dire ceux qui percevaient la « grosse dîme » sur les « gros grains », froment, seigle, orge et avoine) qui ont entretenu le lieu de culte, non seulement le sanctuaire, mais toute l'église « ce qui se prouve par les soins que les dits R. B. ont pris de tout temps de l'entretenir et de faire des réparations ». Chaque année, les religieux de la Daurade font l'office dans cette église lors de la fête de Saint-Simon.

² AMT, DD 326, Mémoire pour l'église de Saint-Simon en l'Ardenne, (non signé et non daté mais certainement écrit peu avant 1775, date de l'érection de Saint-Simon en paroisse indépendante).

³ DD 326, Mémoire pour l'église de Saint-Simon en l'Ardenne, s.d., cite un appointment du 3 décembre 1551 du sénéchal de Toulouse donné par Jehan Repte, conseiller au dit sénéchal.

Une autre version nous est donnée par Jean-François de Candie, propriétaire du domaine sur lequel se trouve l'ancienne église dans la 2^e moitié du XVIII^e siècle et grand adversaire de son déplacement. Pour lui, ce sont les seigneurs du lieu qui ont fait construire l'église et en ont seuls assumé l'entretien⁴, tolérant que le service de la paroisse annexe se fasse dans leur chapelle domestique.

Cependant, le dénombrement du 30 mai 1689 de Marguerite de Pessoles, pour les biens qu'elle tient au lieu dit Saint-Simon, indique qu'elle est propriétaire « d'un grand et ancien bastimen de brique entouré d'un fossé, qui avait esté il y a bien longtemps brullé et en partie d'ycelui remis et estably par nous ou nos prédessesseurs, lequel bastimen avec petit enclos y contigu, scitué auprès du communal du lieu dans lequel est bastie une petite église »⁵. Cet acte n'indique pas qu'elle est propriétaire de l'église. D'autre part, en 1783, lors du conflit qui a opposé le sieur de Candie aux marguilliers de la paroisse de Saint-Simon au sujet de la remise des cloches de l'ancienne église, le conseil de ville intervient et ordonne au sieur de Candie de remettre les cloches, en s'appuyant sur « les titres qui sont au pouvoir des P.P Bénédictins fruits prenans de cette paroisse que ce bâtiment lui appartient et sert depuis un temps immémorial aux offices divins de lad. paroisse, étant anciennement une annexe de Portet ; et quand même les auteurs dud. Sieur Candie auroient eu quelque droit au bâtiment de lad. ancienne église, il n'en seroit pas mieux fondé a retenir les cloches qui appartiennent indubitablement à la paroisse »⁶.

Un moyen terme est également possible, comme indiqué par le syndic des habitants de Lardenne haute, dans sa requête adressée à l'intendant du Languedoc en 1778. Selon eux, l'église de Saint-Simon a été construite par les seigneurs dudit lieu pour leur usage particulier, à peu de distance de leur habitation mais le sanctuaire a été construit par les Bénédictins⁷. Au cours du temps, le terroir de Lardenne est peu à peu défriché et commence à se peupler, ce qui pousse le chapitre de la Daurade, en accord avec le curé de Portet, à envoyer un vicaire faire le service divin les dimanches et fêtes dans la chapelle seigneuriale, puisqu'il n'y avait aucune église paroissiale dans ce terroir, avec la permission du seigneur de Saint-Simon. A la fin du XVII^e siècle, un vicaire résidant est placé pour desservir l'église. Dans ce cas là, la chapelle castrale ferait office d'église paroissiale, phénomène peu courant mais qui est attesté dans certaines paroisses, dans le Lot par exemple, l'église Saint-Germain à Creysse, chapelle castrale transformée en église paroissiale au XVII^e siècle ou encore à Dausse dans le Lot-et-Garonne.

Cependant, le château de Saint-Simon a été daté de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle⁸, s'il est attesté qu'une église dédiée à Saint-Simon existe en 1254 à ce même emplacement, tout laisse à penser que le château et l'église sont indépendants l'un de l'autre et qu'il ne s'agit pas de la chapelle castrale du château de Saint-Simon.

En fait, il semble que l'origine de l'église se soit perdue dans la nuit des temps, chacun revendiquant sa propriété suivant ce qui l'arrange le plus. La matrice du cadastre de la commune nouvellement érigée de Villeneuve-les-Saint-Simon, terminé en 1789, indique au chapitre des lieux sacrés : « La communauté de Villeneuve-les-Saint-Simon tient et

⁴ Mémoire pour M. Candie, seigneur de Saint-Simon, trésorier général de France de la généralité de Toulouse. Contre les syndics du capitoulat de la ville de Toulouse et contre les consuls de Portet, 1781, cité par l'abbé Aragon, *Un coin de la banlieue toulousaine, Le plateau de Lardenne, Saint-Simon en Ardenne-Haute*, Toulouse, 1903, p. 67.

⁵ Dénombrement du 30 mai 1689 de Marguerite de Pessoles, cité par André Selves, *Le village de Saint-Simon, un regard dans le passé*, 1995, p. 32.

⁶ AMT, BB 59, f°83v-84.

⁷ AMT, DD326, Requête pour les capitouls et syndic de la ville de Toulouse contre le syndic des habitants de Lardenne haute paroisse de Saint-Simon, 8 avril 1778.

⁸ J. Foltran dir. *Rapport de juin 2013, étude du château de Candie, Toulouse (31)*, Université de Toulouse-Le Mirail, 2013, p. 11.

possède au quartier du château vieux et dans l'enceinte d'un pasteng appartenant à M. Candie de Saint-Simon seigneur du lieu, une église bâtie en briques et un cimetière tout contigu, de contenance ensemble de cinq boisseaux confrontant de toute part le dit pasteng avec déclaration de la dite communauté suivant la délibération prise le dix neuvième d'octobre mille sept cent quatre vingt dix neuf (1799 ?) duement contrôlée dont suit la teneur : il a été unanimement délibéré par l'assemblée que attendu la réclamation que M. Candie a faite à la communauté par acte du vingt et un septembre dernier ci-dessus énoncé pour conserver tous les droits relativement à la propriété originaire du sol et matériaux de la dite église et cimetière et qu'elle ne sçait pas qui a fourni le sol de la dite église et cimetière, ni qui l'a faite bâtir, elle consent que la propriété en demeure incontestablement acquise à celui ou ceux qu'il appartiendra »⁹. Ainsi, l'ancienne église appartiendra à celui qui parviendra à en prouver la propriété.

Ce qui est certain, c'est que le revenu de la dîme qui lui est attachée est perçu par les Bénédictins de la Daurade et par le curé de Portet au moins depuis le milieu du XVI^e siècle¹⁰ ; l'église possède un autel, des fonds baptismaux et un cimetière¹¹. En 1615, elle ne dispose pas de sacristie ni de chapelle et le cimetière autour de l'église n'a « ni murailles ni fossés ». De plus, « il n'y a point de statue dans l'église ». Ce n'est plus le cas lors de la visite pastorale de 1750 : « la sacristie est solidement bâtie [...]. Le cimetière est bien fermé avec une porte ». Il y est également fait mention de deux chapelles, l'une dédiée à Saint-Joseph, l'autre à Notre-Dame de Pitié, ornée d'une « statue de la Vierge portant Jésus mourant qui a besoin d'être repeinte »¹². Il semblerait que cette piéta ait été conservée jusqu'en 1978 à la chapelle de Candie ; elle se trouve aujourd'hui au musée des Augustins (fig. 5), avec un bas-relief dont une copie a été placée sur la façade de la chapelle actuelle (fig. 6, 7 et 8). La piéta était placée dans une niche au dessus de l'autel de la chapelle de Candie¹³. Elle se rapproche d'un type de Vierge de Pitié de la fin du XV^e siècle qui se retrouve un peu partout dans la région¹⁴. Le bas-relief est quant à lui daté de la fin du XIV^e siècle ; sa copie a été placée à la fin des années 1970 à l'emplacement qu'il occupait sans doute depuis la construction du mur pignon. Il représente l'apparition du Christ lors d'une messe célébrée par le pape Grégoire le Grand, la Vierge et Saint Jean l'évangéliste assis aux côtés du Christ.

⁹ ADHG, 1 C 1637, f°34-35, il ya sûrement une erreur dans la date de la délibération de la communauté de Saint-Simon. Le document des Archives départementales indique que les minutes du cadastre ont été acceptées par les consuls de Villeneuve le 5 août 1789 (f°28) et cette communauté est intégrée à la ville de Toulouse par la délibération du 27 décembre 1790.

¹⁰ AMT, DD 326, Mémoire pour l'église de Saint-Simon en l'Ardenne, s.d.

¹¹ Visite pastorale de 1615, citée par A. Selves, *op. cit.*, p. 74.

¹² Visite pastorale de 1750, citée par A. Selves, *op. cit.*, p. 75.

¹³ Ville de Toulouse. Musée des Augustins. *Nouvelles acquisitions, 1969-1984*, p. 50-51.

¹⁴ Vierge des Récollets (Toulouse), Vierge provenant de la collégiale Saint-Salvy d'Albi, Vierge de Rodelle (Aveyron), *Une histoire toulousaine vers 1500. Les sculptures des Récollets*. Catalogue de l'exposition du Musée des Augustins, 26 mars – 26 juin 2011, p. 41 ; 123-127.



Figure 5 : *Pietà*. Musée des Augustins, Inv. 78 4 1. Phot. Daniel Martin (c) Ville de Toulouse



Figure 6 : *Christ au tombeau de la vision de saint Grégoire entre la Vierge et saint Jean l'Évangéliste*. Musée des Augustins, Inv. 78 4 2. Phot. Daniel Martin (c) Ville de Toulouse



Figure 7 : Chapelle, élévation antérieure. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure, 2010 (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101879NUCA



Figure 8 : Chapelle, élévation antérieure, détail du bas-relief. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure, 2010 (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101881NUCA

Cette petite église, adossée depuis longtemps à la demeure du seigneur, va être l'objet de vives critiques et pomme de discorde entre la famille Candie et les paroissiens.

2. L'érection de Saint-Simon en paroisse indépendante et le déménagement de l'église paroissiale

- Revendications des habitants de Saint-Simon pour l'érection de la paroisse de Saint-Simon et le déplacement de l'église au centre du village

Depuis le début du XVIII^e siècle, les habitants de Saint-Simon demandent le déménagement de l'église en un point plus central du territoire. A cette époque, la paroisse de Saint-Simon, annexe de celle de Portet, comprend donc une portion de terrain dépendant du gardiage de la ville de Toulouse (capitoulats de la Daurade et du Pont-Vieux), une autre partie sur les terres de la commune de Portet, et enfin, les terres de la seigneurie de Saint-Simon (fig. 9 et 10).

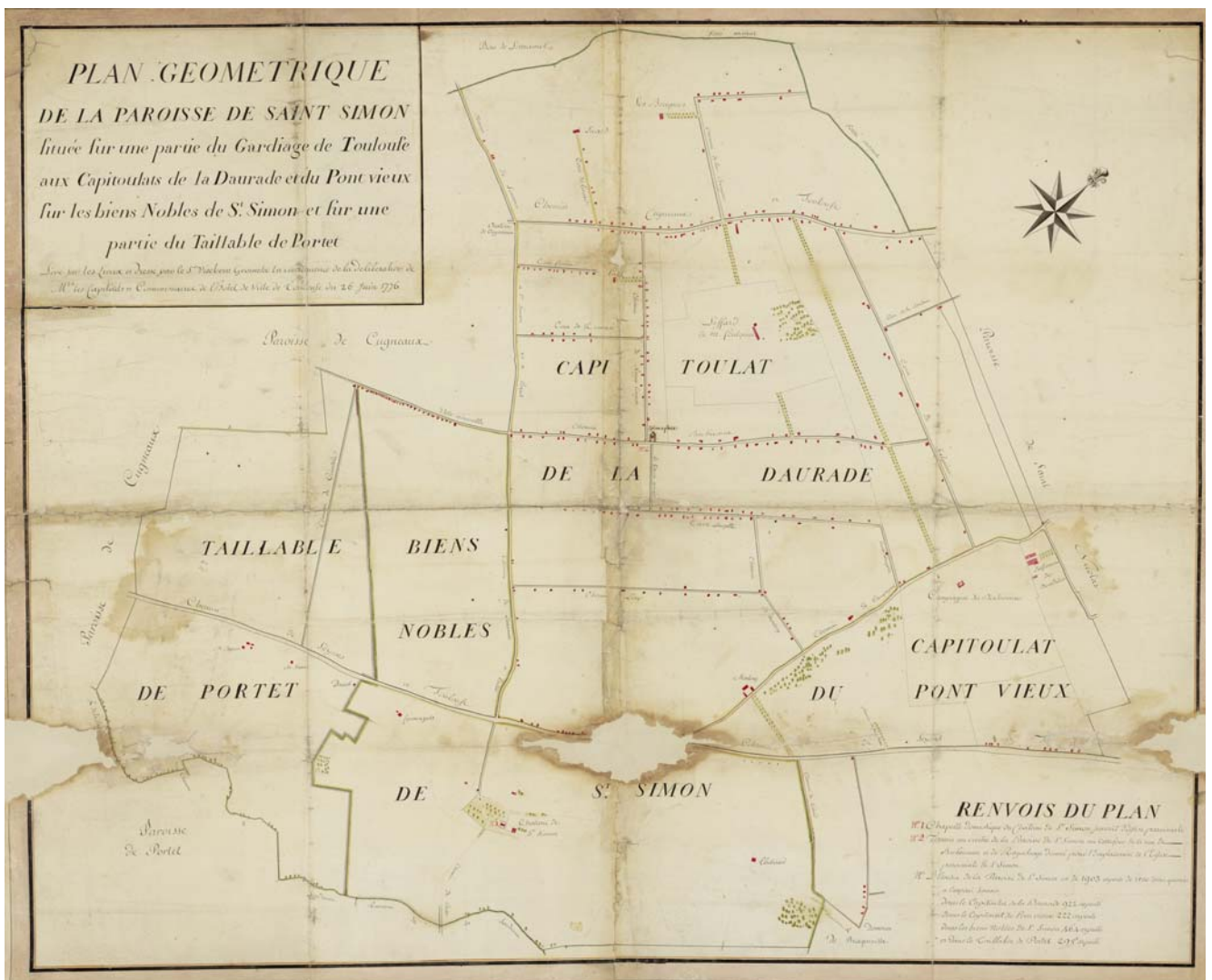


Figure 9 : Plan géométrique de la paroisse de Saint-Simon, 1776, Virebent Jean-François (?), AMT, DD326

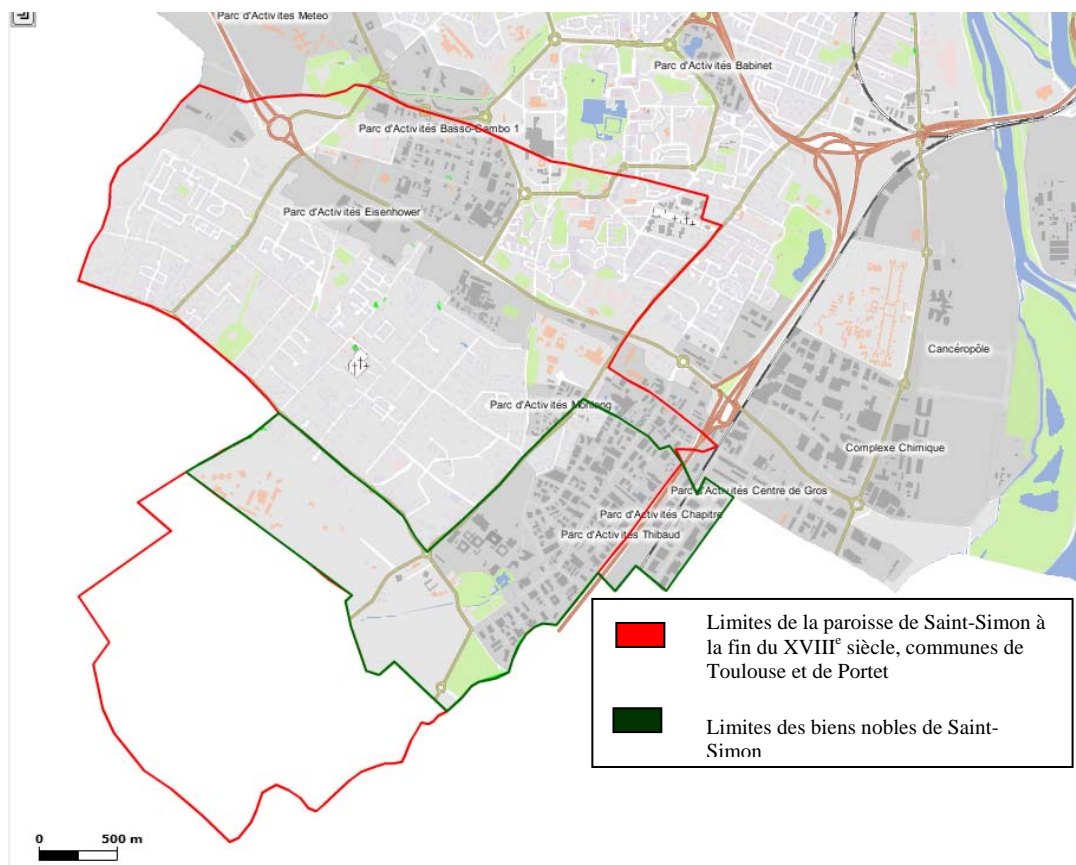


Figure 10 : Limites de la paroisse de Saint-Simon et des biens nobles de Saint-Simon sur le plan de ville actuel, fond de plan <http://www.urban-hist.toulouse.fr>

La paroisse est une « vaste et agréable campagne coupée par plusieurs grands chemins qui sont bordés d’une infinité de maisons de paroissiens, et de plusieurs châteaux appartenant à des personnes de condition qui y vont passer l’automne »¹⁵. Il s’agit effectivement d’un territoire très étendu, à l’origine inculte et dépeuplé. L’église a été bâtie à cet endroit car « le terrain de cette paroisse étoit et inculte et inhabité, et n’y avoit des maisons qu’en cette partie et proche de la maison et la demeure du seigneur »¹⁶. Un mémoire de 1773 insiste également sur la faible densité du terroir de Saint-Simon au cours des siècles précédents, il n’y avait autrefois auprès de l’ancienne église que les métairies du château, car le pays de Lardenne était rempli de bruyères et de genêts, donc inhabité¹⁷.

Ce territoire est peu à peu défriché par de nouvelles familles qui s’y installent. Les seigneurs possédant des terres les donnent en fiefs à des particuliers qui y cultivent la vigne et qui construisent des maisons sur le bout de terrain qu’ils travaillent¹⁸. La généralisation de la culture de la vigne entraîne une densification de la paroisse.

Dès 1724, les habitants adressent leurs suppliques à l’archevêque, réitérées en 1733 et 1764¹⁹. Ils insistent tous sur l’éloignement de l’église, à la fois des paroissiens (« elle est le dernier des édifices du côté du levant, et presque toutes les maisons sont du côté du couchant »²⁰) et

¹⁵ Mémoire fait par les paroissiens de Saint-Simon en 1733, cité par l’abbé Aragon, *op. cit.*, p. 33.

¹⁶ AMT, DD 326, Mémoire pour l’église de Saint-Simon en l’Ardenne, s.d.

¹⁷ Mémoire des habitants de Saint-Simon, 1773, cité par A. Selves, *op. cit.*, p. 77.

¹⁸ Mémoire pour M. Candie, seigneur de Saint-Simon, trésorier général de France de la généralité de Toulouse. Contre les syndics du capitoulat de la ville de Toulouse et contre les consuls de Portet, 1781. Cité par l’abbé Aragon, *op. cit.*, p. 70.

¹⁹ Mémoire fait par les paroissiens de Saint-Simon en 1733, cité par l’abbé Aragon, *op. cit.*, p. 33. et AMT, DD 326, Requête pour les capitouls et syndic de la ville de Toulouse contre le syndic des habitants de Lardenne haute paroisse de Saint-Simon 8 avril 1778.

²⁰ Mémoire fait par les paroissiens de Saint-Simon en 1733, cité par l’abbé Aragon, *op. cit.*, p. 33.

du curé, qui ne loge pas à côté de l'église, et qui ne peut arriver à temps pour administrer les derniers sacrements ; sur sa situation à côté du Roussimort, qui déborde tout le temps, inonde l'église et rend les chemins impraticables ; sur sa taille, trop petite, qui ne peut contenir tous les paroissiens (500 communicants en 1733²¹, 625 en 1778²²). L'éloignement des fidèles est un argument repris à chaque fois qu'une nouvelle église est demandée à cette époque. C'est le cas des églises de Lalande, Croix-Daurade ou de Lardenne, construites dans les dernières années de l'Ancien Régime²³.

En 1764, les habitants de Saint-Simon ont délibéré une nouvelle fois sur la construction d'une église au centre de la paroisse. Pour parvenir à leur but, il leur faut le consentement du sieur de Candie, parce que l'église alors en place est dans sa directe (terre sur laquelle le seigneur a des droits), celui des Bénédictins, parce qu'en qualité de fruits prenants ils doivent contribuer à la construction du chœur (revenus assis sur une fraction du produit des dîmes) et de MM. les capitouls parce que la ville doit faire les avances pour la construction d'un tel édifice. Après s'y être opposé, Jean-Baptiste Candie, propriétaire du domaine de Saint-Simon depuis 1729, accède à la demande des habitants, « sans préjudices de l'église à lui appartenant »²⁴. Il est alors ordonné une enquête *commodo et incommodo*, à la suite de laquelle l'érection de la nouvelle paroisse est autorisée par l'archevêque Loménie de Brienne par le décret du 12 mai 1775, confirmé par les lettres patentes du 21 octobre.

La création de la nouvelle paroisse répond en partie à la demande des habitants mais ne règle pas le problème de l'éloignement de l'église des fidèles. Ils s'adressent alors aux capitouls qui présentent au conseil de ville le plan de la paroisse levé par Virebent (probablement Jean-François), un autre de l'église projeté et un devis estimatif. La construction d'une nouvelle église est donc approuvée par une délibération du conseil de ville du 10 décembre 1776. Les frais de construction seront à la charge, pour partie du capitoulat de la Daurade, pour partie du capitoulat du Pont-Vieux, pour partie de la communauté de Portet et enfin par les possesseurs des biens nobles de Saint-Simon, proportionnellement à l'emprise de leur territoire sur la paroisse, selon le plan de Virebent²⁵. Le 20 décembre 1777, après accord des paroissiens de Saint-Simon, le conseil de ville approuve les plans et devis de l'église, du presbytère et du cimetière dressés par l'ingénieur de la Ville Etienne Carcenac et ordonne leur exécution²⁶, rendue effective par l'ordonnance des Etats du Languedoc du 26 août 1779²⁷.

- Opposition du sieur de Candie au déménagement de l'église paroissiale

Jean-François Marie Candie (1747-1824) est seigneur de Saint-Simon grâce à son père, riche négociant, payeur des gages du parlement, qui acquiert une partie du domaine en 1729 et l'agrandit par des achats successifs en 1750 et 1751²⁸, reformant une partie de la seigneurie de Saint-Simon divisée depuis le XVII^e siècle. Son fils est trésorier général de France de la

²¹ Mémoire fait par les paroissiens de Saint-Simon en 1733, cité par l'abbé Aragon, p. 33.

²² Requête pour les capitouls et syndic de la ville de Toulouse contre le syndic des habitants de Lardenne haute paroisse de Saint-Simon 8 avril 1778, AMT, DD326.

²³ Pour Lardenne, voir ADHG, 1 J 453, Supplique faite à l'archevêque, 1778 ou 1779.

²⁴ AMT, DD 326, Requête pour les capitouls et syndic de la ville de Toulouse contre le syndic des habitants de Lardenne haute paroisse de Saint-Simon 8 avril 1778

²⁵ AMT, DD 326, Extraits des délibérations du conseil de ville, 10 décembre 1776.

²⁶ AMT, DD 326, Extraits des délibérations du conseil de ville, 20 décembre 1777.

²⁷ ADHG, 1 C 481, 7 août 1786 Requête des capitouls et du syndic de la ville de Toulouse auprès de l'intendant de la province du Languedoc. Le conflit entre les consuls de Villeneuve-Les-Saint-Simon dure au moins jusqu'en 1787.

²⁸ Dénombrement devant la chambre des comptes de Montpellier 15 novembre 1786, cité par A. Selves, *op. cit.*, p. 30.

généralité de Toulouse, il est dit fortuné, de par ses possessions à Saint-Simon et de par sa fortune « très brillante »²⁹.

Au travers de ses multiples requêtes adressées à l'intendant ou aux capitouls, on le sent très attaché aux droits féodaux et seigneuriaux qui sont liés à la terre de Saint-Simon. Pour lui, c'est le curé la paroisse nouvellement indépendante de Saint-Simon qui a convaincu les habitants de la nécessité d'une nouvelle église, animé d'une rancœur contre le seigneur du lieu : « Personne n'ignore jusqu'à quel point la sotte vanité de la plupart des curés s'est élevée de tous les temps contre les droits les mieux établis des seigneurs de leurs paroisses au grand scandale de la religion et du public. Le seigneur de Saint-Simon ne pouvait plus prétendre les honneurs, du moment que l'église paroissiale serait assise dans le gardiage de la ville de Toulouse³⁰. » Pour empêcher le déplacement de l'église, il a même proposé de donner la partie de terrain nécessaire à son agrandissement. La peur de perdre ses droits attachés à l'église, en tant que seigneur et patron de l'ancienne église revient souvent dans les écrits de ses opposants. Cependant, le syndic des habitants de la paroisse refuse la soumission au bon vouloir du seigneur, arguant que les inféodations qu'il a consenti aux particuliers ne les obligent pas à la « servitude d'entendre la messe à la chapelle du seigneur³¹ » ou encore « dans leur propre chapitre les sieurs de Candie n'ont jamais eu par distinction l'eau bénite, l'encens, ni le pain, droits inséparables de la vraie dominité supérieure³² ».

Le sieur de Candie n'obtient pas gain de cause et la nouvelle église de Saint-Simon est érigée au centre de la paroisse. Candie fera encore parler de lui, ne voulant pas participer à la dépense à proportion des terres qu'il possède dans la paroisse³³ et en refusant de céder les cloches de l'ancienne église³⁴. Après avoir tenté en vain d'y faire reprendre le service, la vieille église de Saint-Simon devient bien national à la Révolution et elle lui est vendue le 4 messidor de l'an IV (22 juin 1796)³⁵

3. La construction de la nouvelle église de Saint-Simon

Le 22 septembre 1779, la ville de Toulouse achète un terrain alors planté de vignes d'un peu plus d'un arpent sur le chemin de Bechecame (Basso-Cambo), en face de la rue Réguelongue, appartenant à M. Dostes, pour y édifier une église, un presbytère et un cimetière pour la paroisse de Saint-Simon (fig. 11). Le plan et le devis sont dressés par Etienne Carcenac, ingénieur, directeur des travaux publics de la ville de Toulouse³⁶. L'entrepreneur André Balancy est chargé des ouvrages de l'église, presbytère et cimetière³⁷.

²⁹ ADHG, 1 C 481 Procès-verbal et avis sur la concertation entre le sieur Cassé syndic des habitans et bien tenants de Saint-Simon gardiage de Toulouse, 26 août 1778, f°14.

³⁰ Mémoire pour M. Candie, seigneur de Saint-Simon, trésorier de France en la généralité de Toulouse, contre les syndics du capitoulat de la ville de Toulouse et contre les consuls de Portet, 1781, cité par l'abbé Aragon, *op. cit.*, p. 71-72.

³¹ AMT, DD 326, Requête pour les capitouls et syndic de la ville de Toulouse contre le syndic des habitants de Lardenne haute paroisse de Saint-Simon 8 avril 1778.

³² AMT, GG 784, f°177-184 : Lettre du syndic des habitants et bien tenants de la paroisse de Saint-Simon contre le sieur de Candie : en réponse à la dernière requête qu'il a communiquée le 15 avril dernier. 4 mai 1778 ?

³³ AMT, DD 326, Observations sur l'instance pendante devant M. l'intendant entre les capitouls et syndic de la ville de Toulouse et les consuls et communauté de Villeneuve les Saint-Simon.

³⁴ AMT, BB 59, f°84.

³⁵ Henri Martin, *Histoire économique de la Révolution française - les biens nationaux dans le district de Toulouse*. Toulouse, 1917, p. 358.

³⁶ AMT, DD 326.

³⁷ AMT, GG 784, f°225.

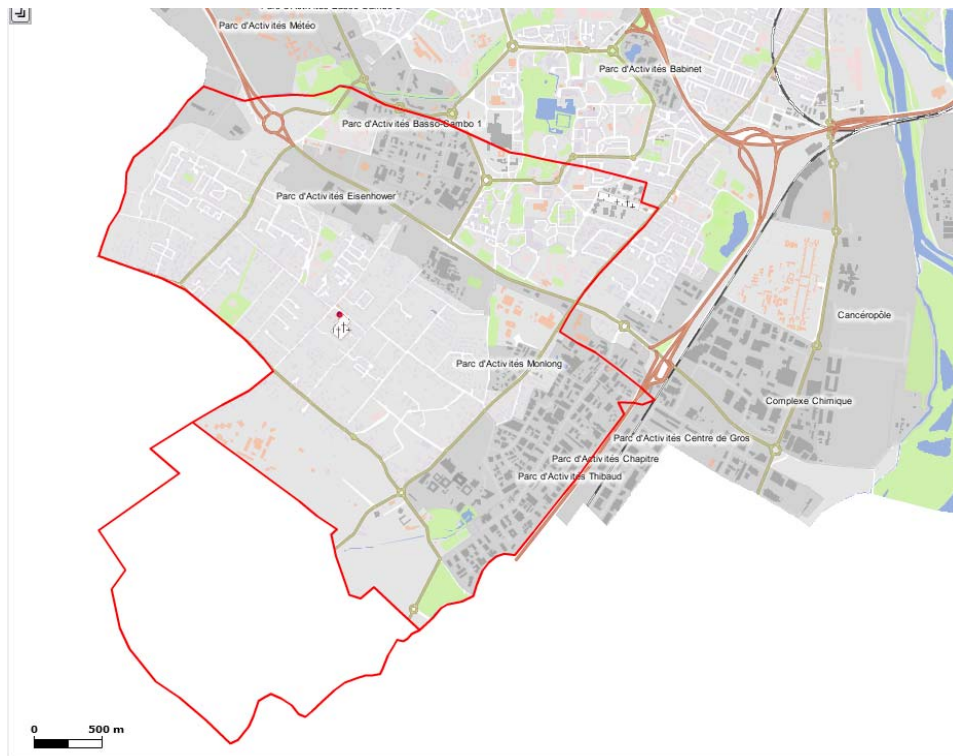


Figure 11 : Situation de la nouvelle église de Saint-Simon le plan actuel avec l'indication des limites de la paroisse au XVIIIe siècle, fond de plan <http://www.urban-hist.toulouse.fr>

- L'église (fig. 12, 13, 14, 15, 16)



Figure 12 : St-Simon. L'église. 1910-1920. Carte postale N&B, Thirait A. et Cie. AMT, 9 Fi 4847



Figure 13 : Eglise de Saint-Simon, élévation antérieure, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101267NUCA



Figure 14 : Eglise de Saint-Simon, élévations antérieure et latérale, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101268NUCA

La pose de la première pierre a lieu le 12 décembre 1779³⁸ et le service y est fait à partir du 9 juin 1781³⁹.

Dans son devis, l'ingénieur indique que l'église sera précédée d'une place pavée et plantée d'ormeaux. L'édifice se compose d'une nef unique à plafond plat, précédée d'un porche à trois portiques en façade et deux latéraux, un clocher, deux chapelles de la croix formant le transept, une chapelle des fonds baptismaux et un petit corps de bâtiment pour la cage d'escalier. Carcenac prévoit des fondations en assises alternées de brique et cailloux, le reste des murs construits en « bonne tuile foraine bien cuite, de la meilleure qualité du pays ». Elles seront posées « à l'alternative en tout sens, afin que les joints ne se rencontrent point et qu'elles fassent une bonne liaison, posées sur un lit de mortier, d'épaisseur convenable, le tout généralement bâti de bonne chaux et sable de Garonne bien grené ». Les murs de l'édifice seront ensuite enduits de mortier franc. Les élévations seront couronnées d'une corniche en génoise. La pierre de Carcassonne sera utilisée pour les détails : pierres de gonds et clef de la porte d'entrée, les ouvertures du clocher, l'appui des fenêtres. A l'intérieur, la nef est percée de trois arcades de chaque côté, formant six ouvertures. Deux donnent sur les chapelles de la croix, une troisième pour les fonds baptismaux et les autres feintes.



Figure 15 : Eglise de Saint-Simon, élévation antérieure, portail, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101274NUCA

³⁸ A. Selves, *op. cit.*, p. 80.

³⁹ Lettre du syndic des consuls de Villeneuve les Saint-Simon à l'intendant de Languedoc 16 avril 1787, ADHG, 1 C 481.



Figure 16 : Eglise de Saint-Simon, vue de la nef, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101274NUCA

Carcenac prévoit l'emplacement de quatre cloches. Trois des quatre cloches prévues seront prises de l'ancienne église de Saint-Simon. Le chœur et la sacristie, absentes du devis de Carcenac, sont laissés à la charge des bien tenants de la paroisse, des Bénédictins de la Daurade et du curé de Portet⁴⁰. Ce partage des dépenses pour la construction des églises est ancien, confirmé par l'édit de 1695 et se poursuit jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. De même, le coût de la construction de l'église de Croix-Daurade, construite en 1776 par l'architecte Hardy, est partagé entre le capitoulat de Saint-Sernin pour la nef et l'abbaye pour le sanctuaire⁴¹. Le plan du cadastre Grandvoinet (fig. 17), réalisé peu avant 1791 montre une petite église assez massive, pourvue d'une seule chapelle au lieu des deux formant les bras de la croix prévues dans le devis, le corps de bâtiment de l'escalier et la chapelle des fonds baptismaux. Le chevet plat est indiqué en hachuré tandis que la sacristie est absente.

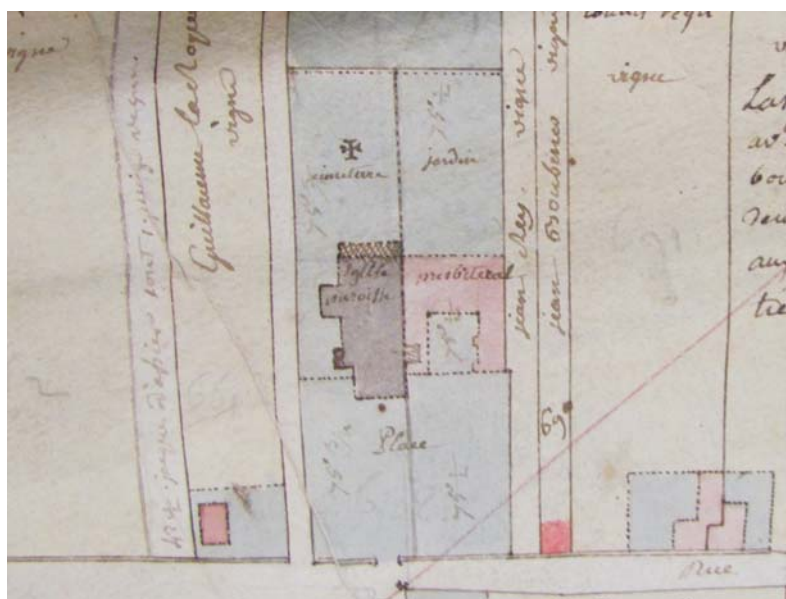


Figure 17 : Plan du cadastre Grandvoinet, section 12, appelée aussi de Saint-Simon, extrait. Avant 1791. AMT, 1 G 31/6

⁴⁰ Abbé Aragon, *op. cit.*, p. 51.

⁴¹ Roger Camboulives, « Compte rendu de la visite des églises périphériques de Toulouse du 11 avril », *Auta*, mai 1981, p. 136-144, p. 142.

Une cloche de trois quinaux est réalisée par Pierre Mirepoix, maître fondeur, est en place le 30 décembre 1781⁴², à laquelle s'ajoutent deux des trois cloches de l'ancienne église de Saint-Simon que Candie à fini par remettre aux paroissiens⁴³.

Des réparations ont lieu en 1791-1792, en particulier la pose d'une nouvelle charpente. En 1805, l'église est gravement endommagée par un incendie⁴⁴.

Un nouveau chœur est construit selon les plans dressés en 1837⁴⁵ (fig. 18 et 19), que l'on peut attribuer à Urbain Vitry, alors architecte de la ville⁴⁶.

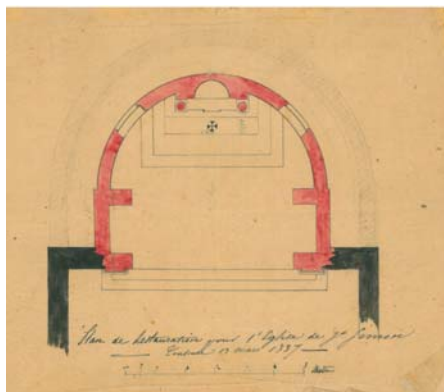


Figure 18 : Plan de restauration pour l'église de Saint-Simon, extrait. Urbain Vitry, 1837. AMT, 2 M 6.

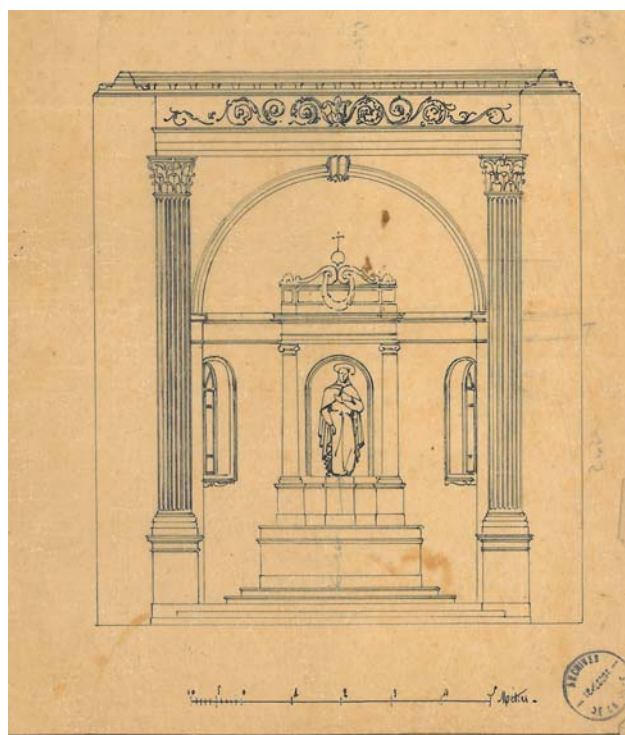


Figure 19 : Plan de restauration pour l'église de Saint-Simon, extrait. Urbain Vitry, 1837. AMT, 2 M 6

⁴² AMT, GG 784, f°264.

⁴³ AMT, DD 326, Extrait des registres de l'hôtel de ville de Toulouse du 30 juin 1784.

⁴⁴ AMT, 3 D 115, Extrait des registres des délibérations du conseil municipal de la commune de Toulouse le 1er prairial an 13 (21 mai 1805).

⁴⁵ AMT, 2 M 6, Plan de restauration pour l'église de St-Simon. Toulouse, mars 1837.

⁴⁶ Les plans du 2 M 6 ne sont pas signés mais c'est Urbain Vitry qui est chargé des travaux du chœur de Saint-Simon, voir AMT, 6 D 83, devis estimatif de la dépense à faire pour la décoration du maître autel de la nef au sanctuaire, Toulouse, 30 juin 1836, Urbain Vitry et 4D 231, Rapport de l'architecte de la ville sur les travaux de l'église de Saint-Simon, 16 avril 1836 et M. -L. Capella, *Urbain Vitry (1802-1863) : un architecte toulousain à l'époque romantique*, Thèse d'histoire de l'art, Université Toulouse-Le Mirail, 1998, t. 1, p. 279-280.

Vitry réalise un chœur à la décoration néo-classique sobre, à l'image du reste de l'église, mettant en valeur la statue du saint. Des discussions éclatent avec le curé qui n'est pas satisfait des travaux de l'architecte⁴⁷. Un plan de 1865 montre bien les deux chapelles de la croix, la sacristie, la chapelle des fonds baptismaux et la cage d'escalier, ainsi qu'un morceau de l'ancien presbytère⁴⁸ (fig. 20).

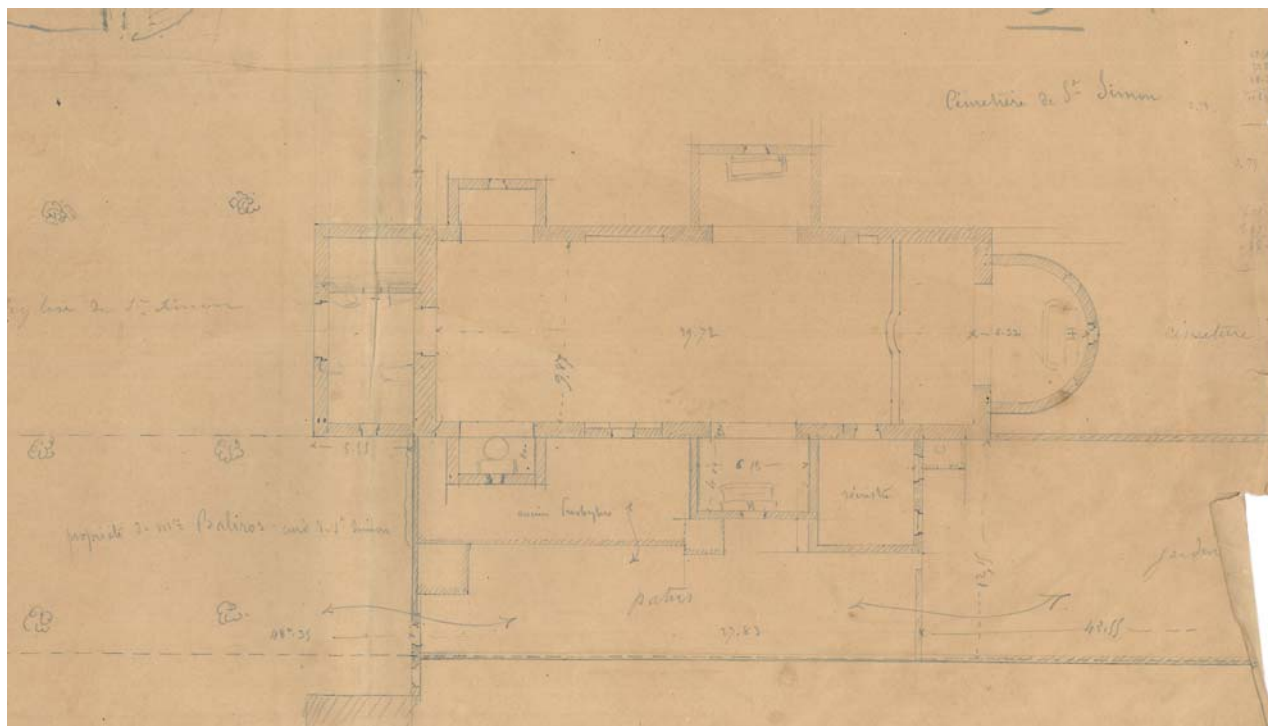


Figure 20 : Plan de l'église de Saint-Simon le 4 juillet 1865 et le 19 juin 1866. AMT, 5 M 23/3

Deux autres chapelles sont construites entre 1882 et 1890⁴⁹. Le porche, percé à l'origine de trois portes en façades n'en comporte plus qu'une aujourd'hui. L'élévation antérieure de Saint-Simon se rapproche de celles des églises construites à la même période dans les paroisses périphériques de Toulouse (églises de Pouvoirville, fig. 22, construite en 1786 par Jacques-Pascal Virebent, de Lalande construite par Hardy en 1775 ou de Croix-Daurade, fig. 23, construite par le même Hardy en 1776,...) : des formes simples, précédée d'un porche, un clocher-mur curviligne percé d'ouvertures pour accueillir les cloches.

⁴⁷ AMT, 3 D 134.

⁴⁸ AMT, 5 M 23/3, *Plan de l'église de Saint-Simon le 4 juillet 1865 et le 19 juin 1866 avec M. Laffon.*

⁴⁹ A. Selves, *op. cit.*, p. 85.



Figure 21 : Eglise de Saint-Simon, élévation antérieure, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101267NUCA



Figure 22 : Eglise Sainte-Madeleine de Pouvoirville, élévation antérieure, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101240NUCA



Figure 23 : Eglise Saint-Caprais de Croix-Daurade, élévation antérieure, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_2010310 1477NUCA

- Le presbytère

Le presbytère a aujourd'hui disparu, mais il est visible sur le plan du cadastre Grandvoinet (fig. 17). Selon le devis de Carcenac, il se composait d'un corps de bâtiment principal donnant sur la place et sur une cour, pourvus de deux ailes formant les offices, construits en tuiles foraines, les murs surmontés d'une corniche en génoise, comprenant six cheminées. Le corps de logis devait être couvert d'un toit à deux pans, les deux ailes d'un toit à un pan. Un four indépendant complétait l'édifice. Les offices se composaient d'une cuisine, d'un endroit pour pétrir le pain, d'une dépense, d'un bûcher, des écuries, et pour le grand corps de bâtiment, de chambres, d'une alcôve et d'un cabinet. Les ouvertures étaient pourvues de contrevents⁵⁰. Devenu bien national à la Révolution, le presbytère est détruit en 1805⁵¹.

L'ensemble de l'église, presbytère et cimetière a coûté 44 497 livres, réparties entre les taillables de Toulouse, capitoulats de la Daurade et du Pont-Vieux, et ceux de Portet pour la somme de 6 897 livres, et la communauté de Villeneuve pour 10 849 livres, selon la proportion de terrain appartenant à ces communautés dans la paroisse⁵².

Lorsque les capitouls demandent le remboursement des sommes déboursées pour la construction de l'église de Saint-Simon, les biens nobles de Saint-Simon n'apparaissent plus. Ils sont remplacés dans les documents par la communauté de Villeneuve-les-Saint-Simon, commune créée en 1783 suite au déplacement de l'église dans le gardiage de Toulouse.

4. Les conséquences du déplacement de l'église de Saint-Simon

- La création de la commune de Villeneuve-les-Saint-Simon et la réalisation de son cadastre

La question de l'érection de la nouvelle paroisse et le déménagement de l'église paroissiale mettent en lumière le quartier de Villeneuve qui a « de tous les tems jouit d'une immunité absolue, contre laquelle personne n'a pensé à s'élever ; de sorte que par l'effet d'un heureux oubli, ou d'une froide tolérance les habitants de ce quartier n'ont jusques à présent été cotisés nulle part, ni à la capitation, ni à la taille et n'ont contribué à aucune sorte de charges réelle ou personnelles que les sujets de l'état doivent supporter »⁵³. Le territoire dont il est question correspond à la seigneurie de Saint-Simon, autrefois terrain noble possédé par main noble donc exempté de compositement⁵⁴. Selon les textes de cette époque, les inféodations réalisées par Candie entre 1776 et 1778 à plus de 50 particuliers en font une terre en grande partie

⁵⁰ AMT, DD 326, Devis d'une église et d'une maison presbytérale à construire dans le quartier de Saint-Simon de Lardenne, dans la vigne du nommé M. Dostes, sur le chemin de Bachecame, en face de la rue de Réguelongue, en vertu de l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant de Languedoc, des diverses commissions et du conseil de ville, tenus à cet effet, d'après le plan, coupe, profil, élévation et état estimatif dressé par le sieur Carcenac, Directeur des travaux public de la ville de Toulouse, lesquels ont été agréés et paraphés par les parties intéressées le 9 décembre 1777 et le 3 janvier 1778, 5 février 1779.

⁵¹ AMT, 3D 115, Extrait des registres des délibérations du conseil municipal de la commune de Toulouse le 1er prairial an 13 (21 mai 1805).

⁵² AMT, DD 326, Mémoire sur la dépense de la construction de la nouvelle église paroissiale de Saint-Simon, s. d.

⁵³ ADHG, 1 C 481, Mémoire pour la ville de Toulouse concernant le quartier de Saint-Simon appelé Villeneuve, [vers 1779-1780].

⁵⁴ Mémoire pour M. Candie, seigneur de Saint-Simon, trésorier de France en la généralité de Toulouse, contre les syndics du capitoulat de la ville de Toulouse et contre les consuls de Portet, 1781, cité par l'abbé Aragon, *op. cit.*, p. 78.

roturière qui doit maintenant payer la taille au diocèse⁵⁵. L'annexion de ce territoire, et l'allivrement qu'il permettrait de faire rentrer dans les caisses des deux communautés voisines, Portet et Toulouse, attire la convoitise de ces deux villes. En premier lieu, la commune de Portet obtient un arrêt de la cour des aides de Montpellier « pour arpenter, allivrer et additionner ce terrain à leur compoix »⁵⁶. Ce compoix est réalisé par Jean-Jacques Darcis, arpenteur, ingénieur géographe en 1781. Les Archives départementales conservent les plans réalisés par Darcis⁵⁷ (fig. 24 et 25).



Figure 24 : Plan de Saint-Simon et de son terroir, vers 1781, Darcis, ingénieur géographe, (c) CG 31, ADHG, PG 300

⁵⁵ Mémoire du Syndic du diocèse de Toulouse à nos seigneurs des Etats du Languedoc assemblé à Montpellier au mois de novembre 1781, cité par A. Selves, *op. cit.*, p. 36 et Mémoire pour M. Candie, seigneur de Saint-Simon, trésorier général de France de la généralité de Toulouse, contre les syndics du capitoulat de la ville de Toulouse et contre les consuls de Portet, 1781, cité par l'abbé Aragon, *op. cit.*, p. 75.

⁵⁶ Mémoire pour M. Candie, seigneur de Saint-Simon, trésorier de France en la généralité de Toulouse, contre les syndics du capitoulat de la ville de Toulouse et contre les consuls de Portet, 1781, cité par l'abbé Aragon, *op. cit.*, p. 74.

⁵⁷ ADHG, PG 300 : *Plan de Saint-Simon et de son terroir*, PA 10 : *Plan du hameau de Ville-nouvelle, de son terroir et de celui du Tucau*, malencontreusement rattaché à Villeneuve-Tolosane et le PA 71 002 : *Plan d'un pré à Monsieur Candie, situé au bord d'une branche de la Garonne et du ruisseau de Récébedou*.

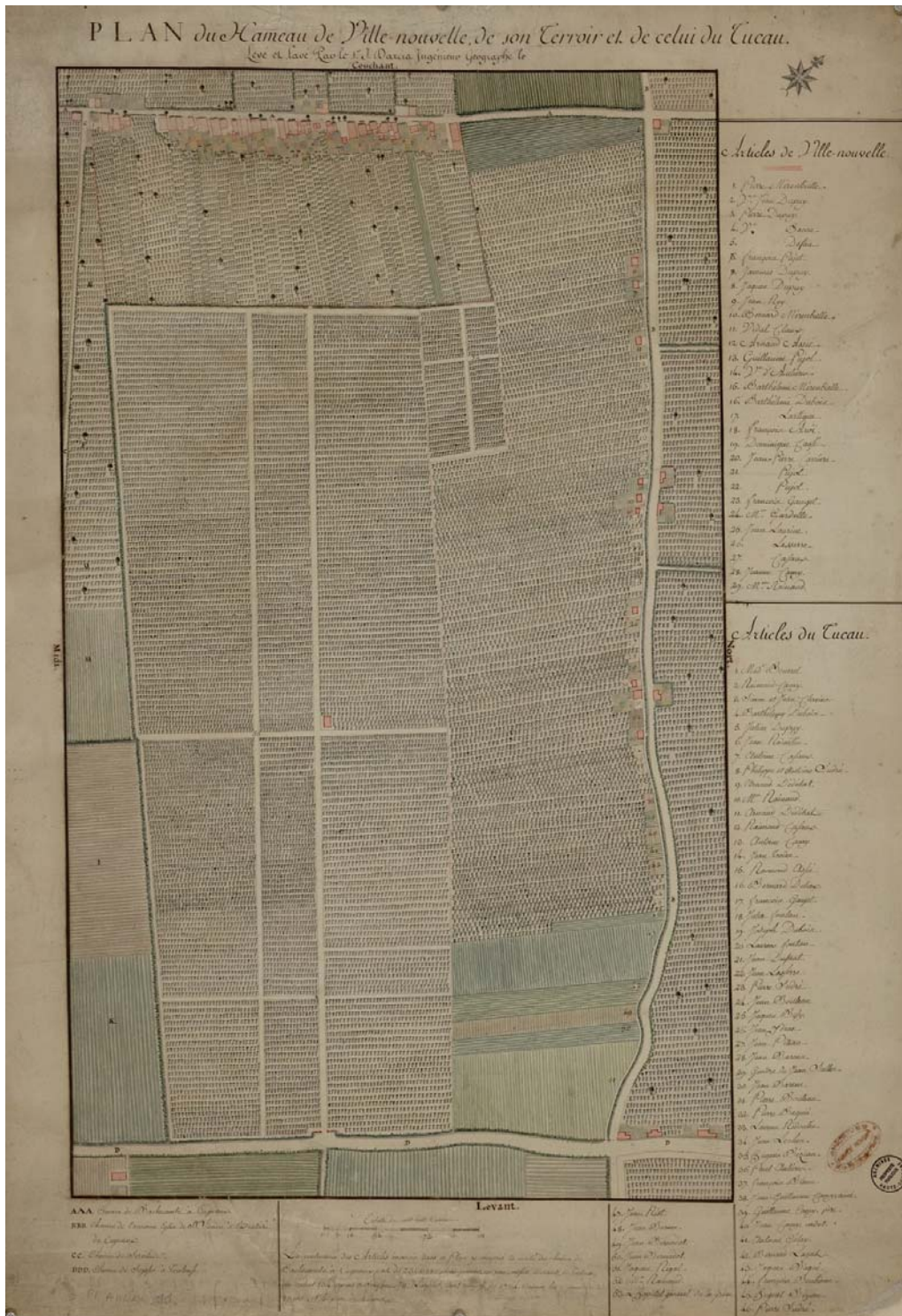


Figure 25 : Plan du hameau de Ville-nouvelle, de son terroir et de celui du Tucau, vers 1781, Darcis, ingénieur-géographe, (c) CG 31, ADHG, PA 10

De plus, la communauté de Portet fait participer d'office les garçons de Villeneuve au tirage au sort de la milice, sorte de réserve nationale de soldats, à laquelle « toutes les villes, bourgs ou villages sans exception » devaient contribuer⁵⁸. En réaction, les habitants de ce quartier de la paroisse de Saint-Simon se rendent à l'hôtel de ville de Toulouse, en demandant leur participation au tirage au sort de la milice de cette ville plutôt que de celle de Portet et leur intégration dans le gardiage de Toulouse. Il semblerait que les habitants trouvent plus avantageux de faire partie de la commune de Toulouse pour vendre leur vin sur ses marchés,

⁵⁸ Ordonnance du 27 novembre 1765, citée par Jacques Gebelin, *Histoire des milices provinciales : 1688-1791 : le tirage au sort sous l'Ancien Régime* 1882, p. 79.

évitant ainsi les droits d'entrée dans la cité⁵⁹. Les capitouls, conscients de l'intérêt pour la ville d'augmenter le nombre de personnes imposables, sont ravis de cette démarche et demandent à l'intendant du Languedoc « l'autorisation de comprendre dans son livre terrier le quartier de Saint-Simon appelé Villenouvelle »⁶⁰. Les capitouls se servent de la dépense occasionnée par la construction de la nouvelle église paroissiale comme argument pour annexer ce quartier au taillable de Toulouse et ajoutent que les charges supportées par la ville deviennent telles que l'annexion de ce quartier et l'imposition de ses habitants allégeraient les impôts de l'ensemble de la population toulousaine. Pour eux, ce territoire dépend spirituellement de la paroisse de Saint-Simon, dont la majeure partie se trouve dans le gardiage de Toulouse, il ne leur reste plus qu'à dépendre administrativement de cette ville. De son côté, le seigneur de Saint-Simon est fortement opposé à l'intégration du territoire de Villenouvelle dans l'une ou l'autre de ces communautés, « en a réclamé et revendiqué les d. habitans prétendant avoir la directe dans leur tenement »⁶¹. On retrouve là le fort attachement aux droits seigneuriaux du sieur de Candie. Par ces mots, il laisse entendre que la concession de terres par le seigneur sous forme de fief ou autre (le tènement ou la tenure) n'enlève en rien les droits seigneuriaux attachés à ces terres. A la fin du XVIII^e siècle, la directe est un ensemble de droits dus au seigneur (paiement d'une redevance de la part du tenancier, le cens ou le champart, mais aussi des droits honorifiques : respect de la part des habitants de la seigneurie, honneurs à l'église – banc réservé,...). Candie possède des droits sur ses terres mais également sur celles de la seigneurie qui ont anciennement été baillées à des paysans ou autres roturiers. Le syndic des habitants de Saint-Simon indique bien que le terrain où doit être édifiée la nouvelle église se trouve dans la directe du sieur de Candie⁶². Ces terres, située dans le gardiage de Toulouse, semblent avoir été la propriété des seigneurs de Saint-Simon, puis baillées, Candie héritant de la directe sur ces terres et leurs habitants. C'est ce qui pourrait être indiqué par les mentions du nom de Candie sur le plan du cadastre Garndvoinet de la section de Saint-Simon (fig. 26).



Figure 26 : Plan du cadastre Grandvoinet, section 12, appelée aussi de Saint-Simon, extrait. Avant 1791. AMT, 1 G 31/6

⁵⁹ Abbé Aragon, *op. cit.*, p. 73.

⁶⁰ ADHG, 1 C 481, Mémoire pour la ville de Toulouse concernant le quartier de Saint-Simon appelé Villenouvelle, vers 1779-1780.

⁶¹ AMT, BB 58, f°64, Délibération du 24 juillet 1781.

⁶² AMT, DD 326, Requête pour les capitouls et syndic de la ville de Toulouse contre le syndic des habitants de Lardenne haute paroisse de Saint-Simon 8 avril 1778.

En cette fin d’Ancien Régime, juste avant l’abolition des droits féodaux et seigneuriaux, Jean-François Marie de Candie revendique des droits sur les habitants du territoire de Saint-Simon qui sont proches de la servitude. Pourtant, plutôt que de voir les terres de la seigneurie de Saint-Simon annexées à la ville de Toulouse ou à celle de Portet, il forme le projet de créer une commune nouvelle, distincte de ces dernières, et qui formera un consulat et un taillable à part. A la seigneurie de Saint-Simon, qui ne peut plus exister indépendamment en tant que telle (à cause sans doute des multiples inféodations), il superpose la commune, qu’il n’a pas le droit de diriger en tant que consul mais dont il reste tout de même le premier propriétaire en terme de fonds mais aussi de prestige, et ayant un droit de regard sur la nomination de ses dirigeants. C’est ce qu’il obtient par l’arrêt de la cour des aides du 8 août 1783 qui institue la communauté de Villeneuve en commune indépendante, ordonne la confection d’un nouveau compoix, afin de participer à l’allivrement au niveau du diocèse et ainsi casse l’arrêt précédemment rendu de comprendre le terroir de Villeneuve dans le taillable de Portet (fig. 27).

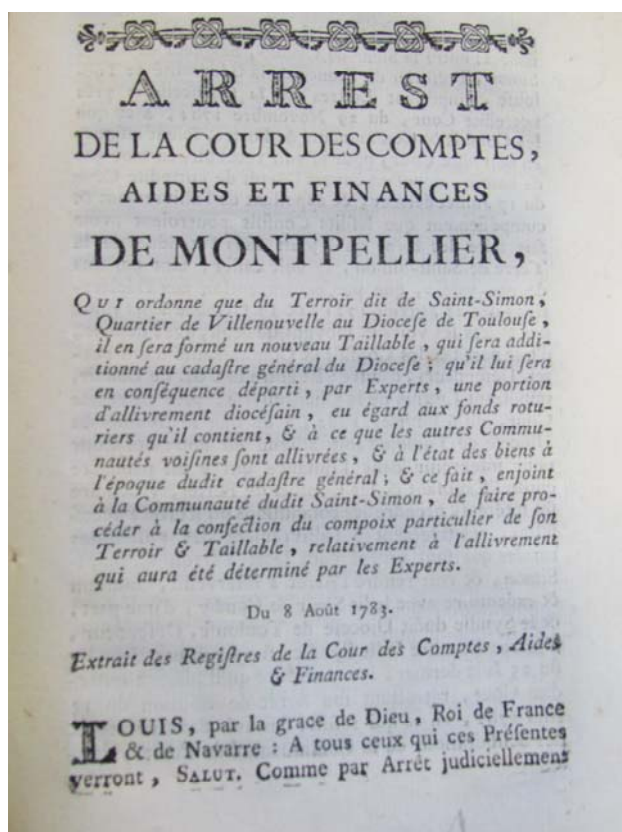


Figure 27 : Arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, 8 août 1783, (c) CG 31, ADHG, 1 C 49

Le nouveau cadastre est réalisé par Armand Noël Guiraudin, géomètre arpenteur juré de la ville de Toulouse, et terminé au mois d’août de l’année 1789⁶³. La matrice en est conservée aux Archives départementales (1 C 1637) avec en préambule les différents arrêts et délibérations qui ont permis la confection de ce cadastre. Cette matrice a ensuite été recopiée à la fin des matrices du cadastre Grandvoinet de la section de Saint-Simon lorsque la commune a été intégrée à la ville de Toulouse⁶⁴. Ces matrices sont à relier aux plans des Archives municipales portant la cote CC 2910 (fig. 28 et 29). Ces documents sont une source importante pour voir comment se composait le territoire de la seigneurie de Saint-Simon, devenue commune de Villeneuve-les-Saint-Simon, qui n’apparaît sur aucun plan connu auparavant.

⁶³ ADHG, 1 C 1637, f°28.

⁶⁴ AMT, 1 G 10.

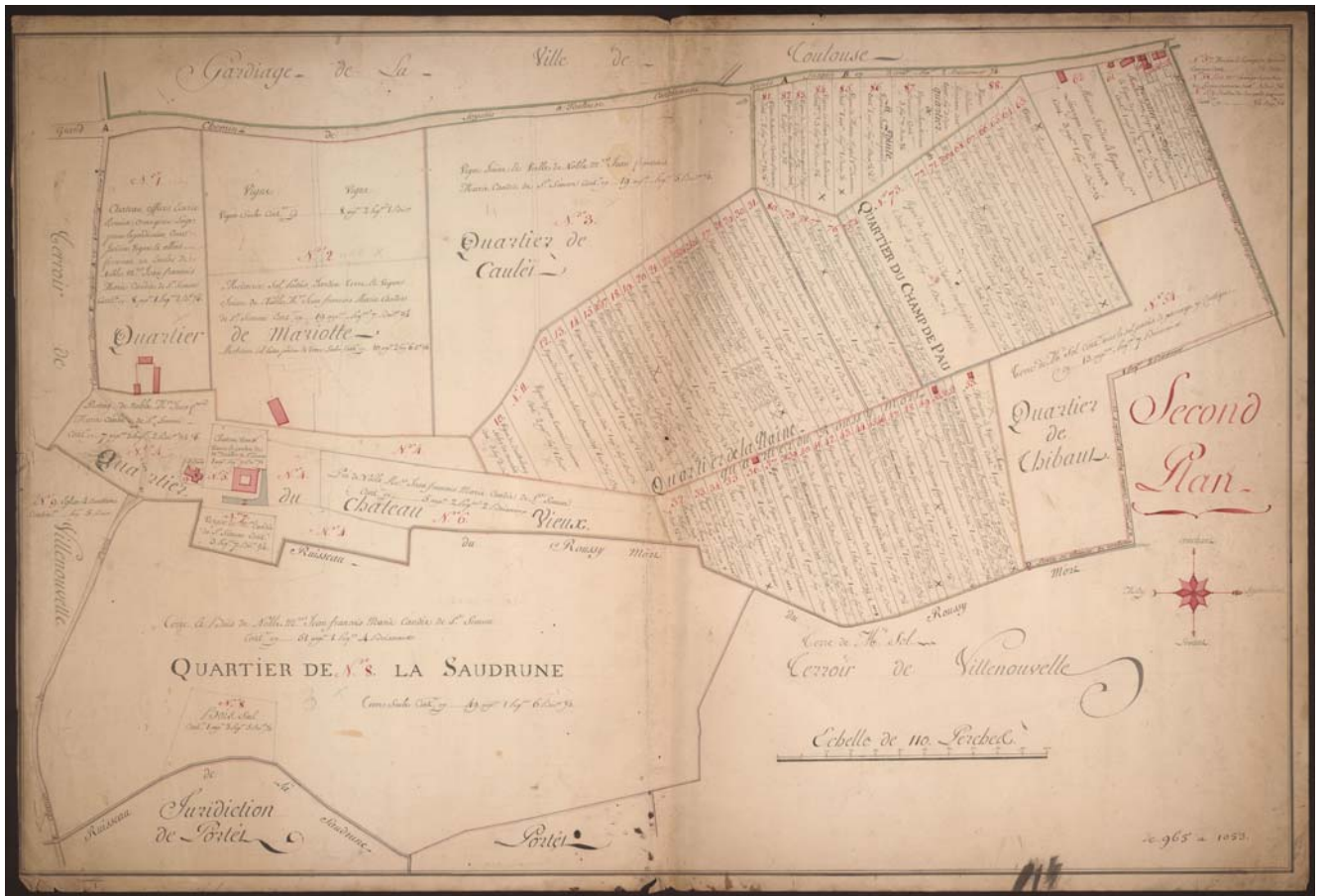


Figure 28 : Cadastre de Villeneuve-Les-Saint-Simon, Second plan, 1781-1789, Armand-Noël Guiraudin, AMT, CC 2910

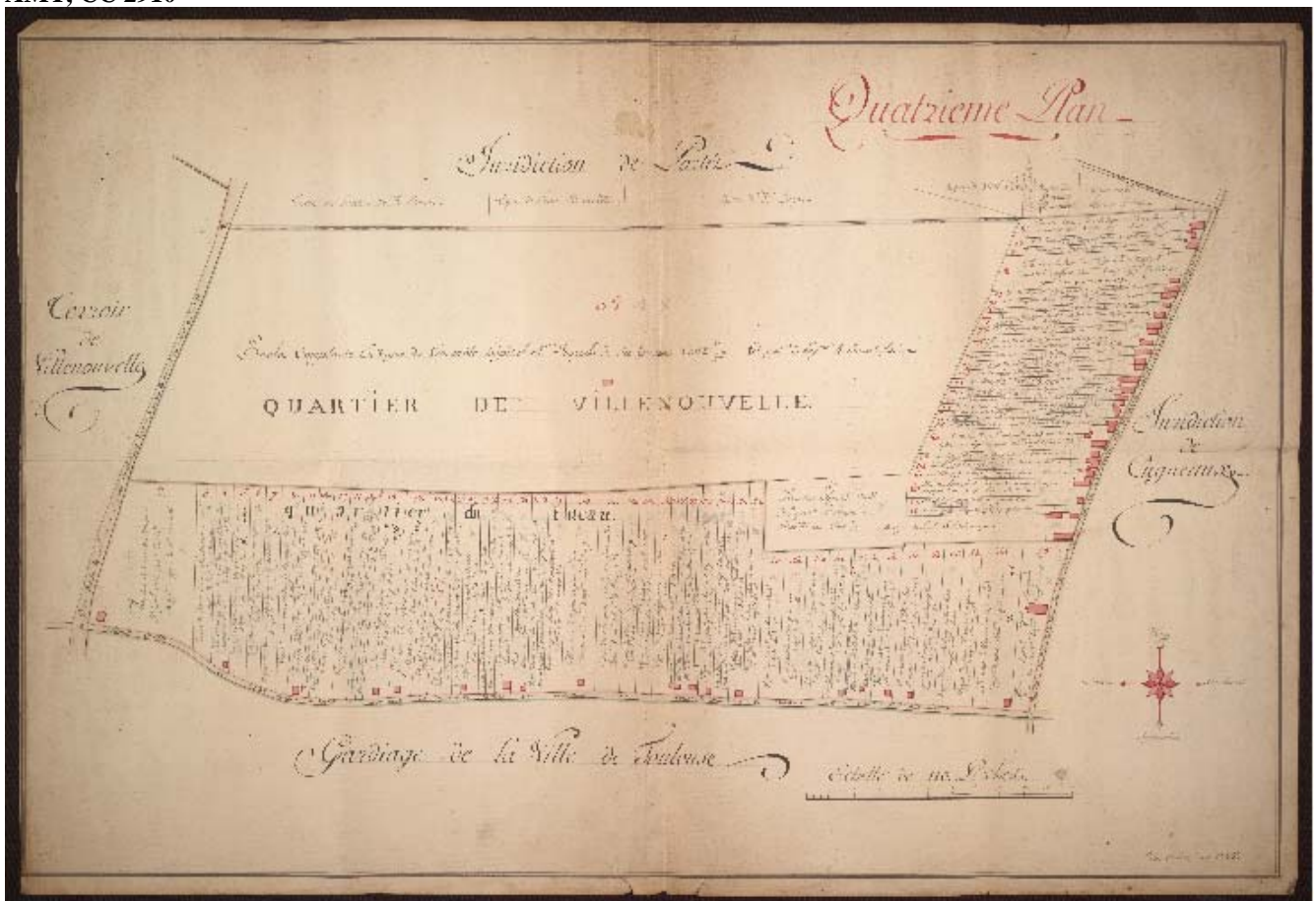


Figure 29 : Cadastre de Villeneuve-Les-Saint-Simon, Quatrième plan, 1781-1789, Armand-Noël Guiraudin, AMT, CC 2910

La communauté de Villenouvelle cherche à faire de l'ancienne église de Saint-Simon une annexe de l'église paroissiale et demande à l'archevêque d'y rétablir le service⁶⁵. C'est cet argument qui leur sert pour refuser la participation à la dépense de la construction de la nouvelle église. En attendant, les habitants de Villenouvelle suivent le service à la nouvelle église de Saint-Simon, causant de multiples incidents (les officiers municipaux y affichent les ordonnances de leur commune, y portent l'écharpe des magistrats municipaux, en oubliant que l'église de Saint-Simon se trouve sur le territoire de Toulouse). Le maire s'assoit même sur les bancs réservés aux officiers municipaux de Toulouse et, manque de respect supérieur, se rend en sabots à l'église, « ce qui occasionne le plus grand scandale par les murmures qui n'ont cessé d'avoir lieu pendant le saint office »⁶⁶. Au-delà de ces anecdotes, les conflits qui ne cessent d'avoir lieu avec la ville de Toulouse, ainsi que les dettes qui s'accumulent, participent à la disparition de la commune de Villenouvelle-Les-Saint-Simon, qui s'éteint le 27 décembre 1790, après avoir demandée son annexion au territoire de la ville de Toulouse, à la condition que la ville se charge de ses dettes⁶⁷.

- L'évolution du quartier de Saint-Simon

On peut alors se poser la question si le déplacement de l'église de Saint-Simon a une incidence sur l'évolution du bourg.

En comparant les plans cadastraux établis en 1789 (ceux pour Villenouvelle et ceux de Grandvoinet pour Toulouse) et ceux du cadastre napoléonien sur la paroisse de Saint-Simon (fig. 30 et 31), on observe peu de changement dans la répartition de l'habitat : les habitations se concentrent sur les chemins de Saint-Simon, Basso-Cambo et de Canto-Laouzetto, la rue Réguelongue et les chemins du Tucaut et de Villenouvelle. Trois ou quatre maisons nouvelles apparaissent autour de la place de l'église entre 1789 et 1830. La construction de la nouvelle église semble entériner une situation déjà en place et c'est autour de l'église que se développeront les services de proximité : écoles, commerces, marché, et plus tard bureaux de postes ou marie annexe.

⁶⁵ ADHG, 1 C 481, Lettre du syndic des consuls de Villenouvelle les Saint-Simon à l'intendant de Languedoc 16 avril 1787.

⁶⁶ AMT, 6 P 2, Lettre des dizeniers de la paroisse de Saint-Simon aux maires et officiers municipaux de la ville et gardiage de la ville de Toulouse, non daté.

⁶⁷ AMT, BB 61, f°318-320, délibération du 27 décembre 1790.



Figure 30 : Plan du cadastre Grandvoinet, extrait. Avant 1791. AMT, 1 G 31/6



Figure 31 : Plan du cadastre napoléonien, extrait, 1830. AMT, 27 Fi 52

Jean-François Marie de Candie est le dernier seigneur de Saint-Simon. La Révolution abolit la féodalité et tous les privilèges qui l'accompagnent. En cette fin d'Ancien Régime, l'étude du déplacement de l'église de Saint-Simon permet d'entrevoir les conflits opposant les seigneurs au reste de la population. Candie est en désaccord avec la majorité des habitants de Saint-Simon, mais aussi avec les magistrats de la ville de Toulouse et ceux de Portet. L'église est au cœur de ces conflits, cristallisant l'attachement des seigneurs à leurs droits. Auparavant insérée dans le domaine privé du seigneur, l'église devient un bien public, rapproché du plus grand nombre et installé sur une place publique. Le glissement de la seigneurie à la commune dans le cas de Villeneuve-les-Saint-Simon, n'apaisent pas ces conflits, puisque on voit que l'usurpation des bancs des officiers municipaux toulousains par les magistrats de Villeneuve entraîne une demande de retour à l'ordre de la part des habitants de la paroisse de Saint-Simon. Si le déplacement de l'église n'a pas de conséquence directe sur l'évolution urbaine du territoire de Saint-Simon, elle en a sur le seigneur de Saint-Simon, qui voit là une perte d'influence sur la communauté.

Cependant, de nombreuses questions restent encore en suspens, notamment celle des bâtisseurs de la première église de Saint-Simon ? Il faudrait se pencher sur le fonds des Bénédictins de la Daurade, conservé aux Archives départementales pour voir s'il y est fait mention de cette église. De même, les fonds des notaires restent à étudier pour mieux comprendre le fonctionnement des baux à fief qui sont signés entre Candie et les particuliers entre 1776 et 1778.

Liste des illustrations

Les images provenant des Archives municipales sont sous licences libres, les utilisateurs sont autorisés à les partager, modifier et utiliser librement sous réserve de mentionner la source des informations "ville de Toulouse, Archives municipales, cote".

Figure 1 : Cadastre de Villenouvelle-Les-Saint-Simon, Second plan, 1781-1789, extrait. Armand-Noël Guiraudin, AMT, CC 2910

Figure 2 : Chapelle, élévations antérieure et latérale. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure, 2010 (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101878NUCA

Figure 3 : Plan de la ville de Toulouse, situation des vestiges de la première église de Saint-Simon

Figure 4 : Plan de la ville de Toulouse, extrait, situation des vestiges de la première église de Saint-Simon

Figure 5 : *Pietà*. Musée des Augustins, Inv. 78 4 1. Phot. Daniel Martin (c) Ville de Toulouse

Figure 6 : *Christ au tombeau de la vision de saint Grégoire entre la Vierge et saint Jean l'Évangéliste*. Musée des Augustins, Inv. 78 4 2. Phot. Daniel Martin (c) Ville de Toulouse

Figure 7 : Chapelle, élévation antérieure. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure, 2010 (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101879NUCA

Figure 8 : Chapelle, élévation antérieure, détail du bas-relief. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure, 2010 (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101881NUCA

Figure 9 : *Plan géométrique de la paroisse de Saint-Simon, 1776*, Virebent Jean-François (?), AMT, DD 326

Figure 10 : Limites de la paroisse de Saint-Simon et des biens nobles de Saint-Simon sur le plan de ville actuel

Figure 11 : Situation de la nouvelle église de Saint-Simon le plan actuel avec l'indication des limites de la paroisse au XVIII^e siècle

Figure 12 : St-Simon. L'église. 1910-1920. Carte postale N&B, Thirait A. et Cie. AMT, 9 Fi 4847

Figure 13 : Eglise de Saint-Simon, élévation antérieure, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101267NUCA

Figure 14 : Eglise de Saint-Simon, élévations antérieure et latérale, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101268NUCA

Figure 15 : Eglise de Saint-Simon, élévation antérieure, portail, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101274NUCA

Figure 16 : Eglise de Saint-Simon, vue de la nef, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101274NUCA

Figure 17 : Plan du cadastre Grandvoinet, section 12, appelée aussi de Saint-Simon, extrait. Avant 1791. AMT, 1 G 31/6

Figure 18 : *Plan de restauration pour l'église de Saint-Simon*, extrait. Urbain Vitry, 1837. AMT, 2 M 6

Figure 19 : Figure 18 : *Plan de restauration pour l'église de Saint-Simon*, extrait. Urbain Vitry, 1837. AMT, 2 M 6

Figure 20 : Plan de l'église de Saint-Simon, le 4 juillet 1865 et le 19 juin 1866. AMT, 5 M 23/3

Figure 21 : Eglise de Saint-Simon, élévation antérieure, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101267NUCA

Figure 22 : Eglise Sainte-Madeleine de Pouvourville, élévation antérieure, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_20103101240NUCA

Figure 23 : Eglise Saint-Caprais de Croix-Daurade, élévation antérieure, 2010. Friquart, Louise-Emmanuelle ; Krispin, Laure (c) Ville de Toulouse ; (c) Inventaire général Région Midi-Pyrénées, IVC31555_2010310 1477NUCA

Figure 24 : *Plan de Saint-Simon et de son terroir*, vers 1781, Darcis, ingénieur géographe, (c) CG 31, ADHG, PG 300

Figure 25 : *Plan du hameau de Ville-nouvelle, de son terroir et de celui du Tucau*, vers 1781, Darcis, ingénieur-géographe, (c) CG 31, ADHG, PA 10

Figure 26 : Plan du cadastre Grandvoinet, section 12, appelée aussi de Saint-Simon, extrait. Avant 1791. AMT, 1 G 31/6

Figure 27 : Arrest de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, 8 août 1783, (c) CG 31, ADHG, 1 C 49

Figure 28 : Cadastre de Villeneuve-Les-Saint-Simon, Second plan, 1781-1789, Armand-Noël Guiraudin, AMT, CC 2910

Figure 29 : Cadastre de Villeneuve-Les-Saint-Simon, Quatrième plan, 1781-1789, Armand-Noël Guiraudin, AMT, CC 2910

Figure 30 : Plan du cadastre Grandvoinet, extrait. Avant 1791. AMT, 1 G 31/6

Figure 31 : Plan du cadastre napoléonien, extrait, 1830. AMT, 27 Fi 52

Liste des abréviations

AMT : Archives municipales de Toulouse

ADHG : Archives départementales de la Haute-Garonne

CG 31 : Conseil général de la Haute-Garonne